



# MÉDECINE NUCLÉAIRE

## Utilisation des substances nucléaires non scellées

La présente pièce a été désignée aux fins de l'utilisation des substances nucléaires non scellées en « médecine nucléaire », conformément aux lignes directrices de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Vous trouverez ci-dessous une liste des pratiques de travail sécuritaires à suivre lorsque vous travaillez dans la pièce.

Service d'urgence 24 heures (nom et numéro de téléphone)

Identification de la pièce

--	--

- Ne pas manger, boire, conserver de la nourriture ou fumer dans la pièce.
- Porter un dosimètre approprié en tout temps.
- En cas de déversement ou d'incident mettant en cause une substance nucléaire, suivre les procédures d'urgence et aviser le responsable de la radioprotection.
- Travailler sous une hotte lorsque le responsable de la radioprotection l'exige.
- Porter des vêtements et de l'équipement de protection en tout temps.
- Se laver les mains souvent et effectuer de fréquents contrôles de contamination.
- Effectuer un test de dépistage thyroïdien ou un essai biologique lorsque nécessaire.
- Vérifier, dès leur réception, tous les colis contenant des substances nucléaires pour s'assurer qu'ils n'ont pas été endommagés.
- Entreposer les substances nucléaires non utilisées dans une pièce ou une enceinte fermée à clé.

Ces consignes ne s'appliquent pas aux patients subissant des interventions diagnostiques ou thérapeutiques en médecine nucléaire.

Une pièce est désignée aux fins de l'utilisation des substances nucléaires non scellées comme « médecine nucléaire » si la substance nucléaire est préparée pour ou administrée à une personne.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Direction de la réglementation des substances nucléaires, C. P. 1046, Succursale B, Ottawa (Ontario) K1P 5S9. Téléphone : 1-888-229-2672. Télécopieur : (613) 995-5086.